

PARTAGE DES SURPLUS POUR TOUS LES MEMBRES DU STTRC

Tous les membres du STTRC cotisants toucheront leur part des surplus de notre fonds de pension. En vertu d'une entente signée en 2009, Radio-Canada doit offrir aux cotisants et retraités (plus de 20 000 personnes) un montant égal au congé qu'elle a dû prendre au cours des deux dernières années.

Le total excède les 90 millions de dollars. Mais avant de le dépenser, attendez d'en voir la couleur. Après avoir déterminé les sommes exactes, Radio-Canada doit calculer la part de chacun, un travail assez long.

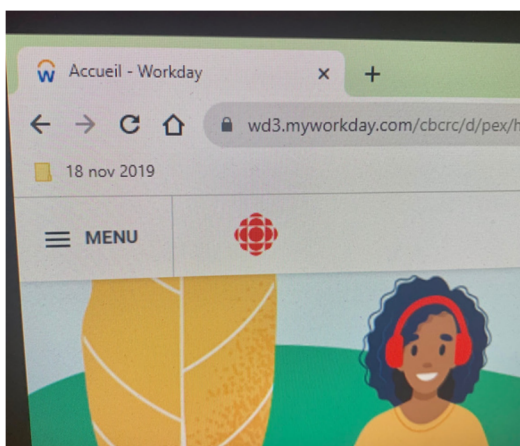


Dans un premier temps, Radio-Canada considérait que l'entente signée en 2009 avait cessé de s'appliquer à la fin de 2019, ce que syndicats et retraités ont contesté. En mai dernier, un juge à la retraite appelé à arbitrer le différend nous a donné raison et Radio-Canada annonçait fin juin qu'elle respecterait cette décision. Nous devons encore attendre que soient précisés les montants et les modalités de versement.

Notre fonds de pension est un des 5 parmi les mieux gérés au pays. Les excellents rendements font que le capital accumulé excède depuis 2 ans les plafonds autorisés par la loi, ce qui oblige Radio-Canada à prendre des congés de cotisations et à offrir un montant similaire aux cotisants et retraités. L'état de santé de notre fonds nous est communiqué en juin de chaque année.

Baisse de la cotisation

Depuis juillet, vous aurez sans doute remarqué une légère baisse de votre taux de cotisation au fonds de pension. Il n'y a pas de lien avec les excédents, mais bien avec les obligations (pensions à verser) au cours de la période en cours. Ne boudons pas notre double plaisir, un partage des surplus et une baisse du taux. Ça se prend bien.



LE POINT SUR WORKDAY

Cela peut s'avérer bien difficile à croire, mais il semble enfin y avoir de la lumière au bout du tunnel dans le dossier Workday. Il y a plusieurs mois, nous avons soumis à l'employeur une liste de plus d'une vingtaine de problèmes. Certains touchent uniquement le STTRC et d'autres tous les employés, d'un océan à l'autre, tant à CBC qu'à Radio-Canada.

Depuis, l'employeur a embauché une personne responsable, avec son équipe, afin de régler ces problèmes et de reprogrammer le système. Les problèmes ont été placés en ordre de priorité, avec l'aide du Syndicat.

Résultat : plus de la moitié des difficultés soulevées sont soit réglées ou en en voie de l'être. L'employeur souhaite que presque tout soit complété, idéalement, d'ici la fin de l'automne. Comme certains problèmes demandent beaucoup de programmation, nous ne sommes pas à l'abri de bogues et il se pourrait qu'il y ait certains délais supplémentaires.

Temps supplémentaire et ancienneté

Les difficultés à cumuler tout le temps supplémentaire effectué est une priorité. L'employeur souhaite y remédier rapidement. L'ancienneté, qui a été modifiée pour tous en plus de l'arrivée de Workday, figure aussi en haut de la liste de priorités. L'employeur assure avoir toutes les données dans un autre système afin de pouvoir les verser dans Workday lorsque la programmation sera terminée.

À voir pages suivantes :

- Canada vie
- Anonymat limité
- Facebook live
- Faire des relations de travail localement
- Notre santé mentale fragile
- Les dernières décisions arbitrales

ICD ET REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS... UNE MAISON DE FOUS

Notre régime d'invalidité de courte durée éprouve de sérieux ratés. Les invalidités de courte durée (maximum de 85 jours) sont sous la seule responsabilité de Radio-Canada. La direction a décidé de démembrement le Bureau de gestion des invalidités internes et de confier à une compagnie la gestion de ce régime. Une pure catastrophe! On traite les employés invalides sans empathie, à la limite comme des fraudeurs. Des « gestionnaires de comptes » qui menacent rapidement de couper les indemnités au moindre délai dans la production de documents, sans compter les médecins des employés qui refusent souvent de transmettre leurs notes, ne sachant pas dans les mains de qui ces observations privées se retrouveront.



La direction nous dit avoir passé un sérieux savon à l'entreprise américaine retenue par Radio-Canada. On nous annonce des changements. Ils sont essentiels, nos collègues en arrêt de travail ont d'autres choses à faire que de se battre pour obtenir leur dû.

Canada vie

Les médicaments qu'on nous prescrit nous sont remboursés en vertu d'un régime d'assurance médicament qui fait partie de nos avantages sociaux. C'est Canada Vie qui le gère. Mais obtenir une réponse (par téléphone ou même après avoir rempli une demande par voie numérique) est parfois ardu. Nous en avons pour preuve les nombreux appels de détresse de membres. Il faut se souvenir que ce ne sont pas tous les médicaments ni tous les traitements qui sont remboursés. Une liste existe. Par ailleurs, il y a un numéro de téléphone dédié aux employés de Radio-Canada.

Malgré cela, le syndicat rapporte les plaintes qui lui sont communiquées en respectant l'anonymat des plaignants. Suite à notre demande, la direction fera une communication générale et s'assurera que les gestionnaires soient en mesure de répondre adéquatement aux questions de leurs employés.



FAIRE DES RELATIONS DE TRAVAIL LOCALEMENT : C'EST PARTI

La mise sur pied de comités de relations de travail (CRT) locaux est commencée. Déjà, quelques sections hors de Montréal ont eu des rencontres avec leurs gestionnaires. Fruit de la dernière négociation de notre contrat de travail, cette approche permettra à terme d'aborder des enjeux liés aux conditions de travail ou à l'organisation du travail localement. Les CRT locaux deviendront aussi des lieux pour discuter de projets et de développement. Un premier bilan sera fait lors d'une rencontre de près de 3 jours à Drummondville à la fin d'octobre.

Ce ne sera pas le seul sujet abordé mais il sera au cœur des échanges entre délégués et membres de l'exécutif du STTRC. La convention prévoit que des CRT locaux devraient voir le jour en 2024 à Montréal. C'est audacieux, mais le pari vaut la peine d'être relevé. Ces rencontres permettent une interaction entre nous. Elles comportent aussi un aspect formel avec ordre du jour et procès-verbal.

ANONYMAT LIMITÉ EN CAS DE PLAINTES

La récente décision d'un arbitre appelé à trancher un différend entre Radio-Canada et l'Association des réalisateurs (AR) montre que promettre l'anonymat a ses limites. Radio-Canada, dans ses politiques, garantit l'anonymat à toute personne qui se plaint du comportement d'un tiers, collègue ou patron. Cet engagement vise à encourager les dénonciations et protéger les plaignants et plaignantes.

Tout ça tient la route, dit l'arbitre, tant et aussi longtemps que l'on reste dans le cadre des politiques de la SRC. Mais devant un arbitre ou tout autre tribunal, la confidentialité n'est possible que dans des cas exceptionnels. La publicité des débats judiciaires, incluant le nom des parties impliquées, est l'un des fondements de notre droit. L'anonymat est possible en autant que l'on prouve que la divulgation de l'identité porterait une atteinte grave à la dignité. Radio-Canada conteste la décision de l'arbitre, c'est une cause à suivre.

ON SE PARLE EN DIRECT



Notre président Pierre Tousignant répondra à vos questions le mardi 26 septembre de midi à 13h lors d'un nouveau Facebook live. Il en profitera pour faire le point et échanger avec vous sur plusieurs sujets, dont le surplus du fonds de pension.

Soyez-y!

NOTRE SANTÉ MENTALE FRAGILE



Près de la moitié des arrêts de travail de longue durée (plus de 85 jours) ont pour cause des enjeux de santé mentale. C'est énorme. Les 4 syndicats présents à Radio-Canada, à l'initiative du STTRC, ont décidé de créer un comité paritaire pour faire le bilan des études et initiatives sur cette question et proposer un plan d'action à la direction.

Oui, une saine hygiène de vie contribue à une bonne santé mentale mais nous voulons qu'on évalue l'impact de l'organisation du travail et de l'accélération du rythme de production dans plusieurs titres d'emploi. Rappelons que seuls les employés paient pour le régime d'invalidité de longue durée, Radio-Canada n'y met pas un sou.

COLLABORATEURS À NOUVEAU À BORD

Un autre litige réglé: les collaborateurs sont à nouveaux membres de plein droit du STTRC. Ils l'étaient déjà: plusieurs d'entre eux ont participé au vote de fusion en 2015, avaient une carte de membre et payaient des cotisations mais quelqu'un quelque part à la direction a un jour décidé qu'ils étaient exclus. Cette décision qui allait à l'encontre du droit de représentation est maintenant derrière nous. Tous les collaborateurs réguliers qui contribuent aux émissions, peu importe la plateforme, sont maintenant couverts par notre certificat d'accréditation et représentés par le STTRC. Une décision qui s'applique à Montréal et en région. Tous et toutes doivent avoir des contrats et recevoir une rémunération adéquate, que ce soit à Montréal, Sherbrooke, Rouyn-Noranda ou Moncton.



LES DERNIÈRES DÉCISIONS ARBITRALES



Le STTRC a reçu trois décisions arbitrales défavorables sur des griefs syndicaux dans le courant de l'été. D'abord, un grief du STARF datant de 2015 contestant deux projets inter-unité au département qui se nomme maintenant les Acquisitions a été rejeté. L'arbitre conclut que la notion d'inter-unité est devenue caduque pour un travail partagé entre des employés de l'ex-SCRC et de l'ex-STARF et ce, depuis la fusion des unités d'accréditation de 2015. La situation demeure donc au statu quo pour les employés œuvrant toujours à ces projets.

Ensuite, un autre grief du STARF réclamant des primes d'avancement temporaire pour l'utilisation par les caméramans des appareils de transmission Dejero a été rejeté au motif que l'opération d'un Dejero ne correspondait pas à une tâche principale de technicien de transmission, selon l'arbitre.

Finalement, la troisième décision concerne l'avancement temporaire des journalistes lorsqu'ils font du remplacement dans des fonctions supérieures de reporter spécialisé ou reporter national. Rappelons que le Syndicat avait eu gain de cause dans un premier arbitrage en 2019 avant que la décision ne soit renversée par la Cour supérieure en décembre 2020. Un nouvel arbitrage a eu lieu et l'arbitre en cause tire des conclusions nettement déraisonnables et irrationnelles, selon le Syndicat. Le STTRC a donc entrepris une contestation de cette décision devant la Cour supérieure.

AVANCEMENT POUR LES SECRÉTAIRES DE RÉDACTION ET À L'AFFECTATION

Le retard d'application d'une disposition particulière de la dernière convention, pour une fois, n'est pas la faute de Workday. La lettre d'entente 17 prévoit que les personnes en avancement temporaire durant plus de quatre semaines à titre de secrétaire de rédaction ou à l'affectation obtiennent le salaire de base de l'échelon se rapprochant le plus de leur salaire actuel augmenté de deux échelons.



L'employeur nous mentionne que cette nouvelle disposition est appliquée à Montréal depuis le 27 février. Cependant, elle couvre seulement la période depuis l'entrée en vigueur de la convention collective, soit le 17 octobre 2022. La rétroactivité entre le 17 octobre et le 1er avril 2020 n'a pas encore été payée. Les employés des stations régionales devraient recevoir un premier versement bientôt.

BÉNÉFICIAIRES POUR ASSURANCES

L'ajout de bénéficiaires pour les assurances est maintenant possible, pour la grande majorité des employés. Il reste quelques cas isolés. L'employeur est au courant et est en train d'y travailler.